

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

De la Commune de Montigné-Lès-Rairies

Séance du 30/11/2020

L'an 2020 et le 30 novembre à 20 heures 34 minutes, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, **exceptionnellement dans la salle des fêtes** afin de pouvoir respecter les distanciations suite au COVID 19 sous la présidence de Monsieur CHASSOULIER Gérard, Maire.

Présent : M. CHASSOULIER Gérard, Maire, Mmes : BARDELMAYER Hélène, BESNARD Frédérique, GIRARD Caroline, MONTRIEUX Sylvaine, MM : BAZIN Olivier, METIVIER Lucien, MORIN Jackie, NUGUES Yoann, OLIVIER Cyrille.

Excusée ayant donné procuration : Mme CLORY Céline à M. BAZIN Olivier.

Nombres de membre

- Afférents au Conseil municipal : 11
- Présents : 10

Date de la convocation : 23/11/2020

Date d'affichage :

Acte rendu exécutoire

Après dépôt en PRÉFECTURE D'ANGERS

Le : 04/12/2020

Et publication ou notification

Du : 04/12/2020

Secrétaire de séance : M. Yoann NUGUES

Ayant atteint le quorum, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal le rajout d'une question notée en V.

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité.

ORDRE DU JOUR

I- Révision des tarifs pour 2021 concernant la location de la salle des fêtes et de son matériel, du cimetière et des photocopies

II- Révision du loyer pour le logement rez de chaussée 3 place du Piloni

III- Délibération location fermage pour les parcelles WB n°3 et C N°4

IV- Devis concernant l'annexe de la salle des fêtes (maçonnerie et couvreur)

V- Animation pour le spectacle de Noël 2020

VI- Questions diverses

A l'unanimité, le Conseil municipal approuve le procès-verbal de la réunion du 02/11/2020

I- Révision des tarifs pour 2021 concernant la location de la salle des fêtes et de son matériel, du cimetière et des photocopies

1°) Location de la salle des fêtes

Après en avoir délibéré,
Le Conseil Municipal, décide :

- Décide de ne pas augmenter les tarifs de la salle des fêtes pour l'année 2021.
- Les tarifs pour l'année 2021 sont les suivants :

	Commune	Hors Commune
Vin d'honneur	60 €	70 €
Une journée	195 €	230 €
Un week-end	290 €	345 €
Association une journée	*100 €	120 € la 1 ^{ère} fois ensuite 230 €
Association un week-end	*145 €	180 € la 1 ^{ère} fois ensuite 345 €
Activité sportive/culturelle	75 € /an	85 € /an
Versement d'un acompte	40 % du montant de la location	40 % du montant de la location

(* La première soirée est gratuite/an)

2°) Location du Matériel

Après en avoir délibéré,
Le Conseil Municipal, décide :

- Décide de ne pas augmenter les tarifs du mobilier pour l'année 2021.
- Les tarifs pour l'année 2021 sont les suivants :

	Tarifs 2021
Un banc	1 €
Une table	2 €

- Une caution de 200 € est demandée pour les bancs et les tables.

3°) Concession Cimetière :

Après en avoir délibéré,
Le Conseil Municipal, décide :

- Décide d'appliquer les tarifs suivants pour l'année 2021 :

	Forfait	15 ans	30 ans	50 ans
Emplacement caveau				
Caveau adulte			100 €	150 €
Caveau enfant (>= 12 ans)			40 €	60 €
Columbarium + plaque				
1 ^{ère} concession		806 €	836 €	
Concession réhabilitée		450 €	480 €	
Renouvellement concession		50 €	80 €	
Cave urne (dans le sol) + plaque				
1 ^{ère} concession		510 €	541 €	
Concession réhabilitée		230 €	230 €	
Renouvellement concession		54 €	85 €	
Jardin du souvenir + plaque				
Montigné-Lès-Rairies	51 €			
Caveau d'attente				
Montigné-Lès-Rairies	Gratuit pendant 6 jours puis 10 €/jour supplémentaire			

Dépôt d'une urne dans une sépulture limité à deux.

4°) Photocopies – Actuellement :

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal, décide :

- Décide de ne pas augmenter les tarifs des photocopies pour l'année 2021.
- Les tarifs pour l'année 2021 sont les suivants :

PHOTOCOPIE	NOIR 2021	COULEUR 2021
A4	0.20 €	0.70 €
A3	0.40 €	0.90 €

II- Révision du loyer pour le logement rez de chaussée 3 place du Pilori

Rapporteur : Monsieur Le Maire

Exposé : Monsieur Le Maire propose d'attribuer au logement du « Rez de chaussée » 3 Place du Pilori un garage (l'ancien atelier municipal) de 22 m² et propose d'ajouter la somme de 50 euros au loyer de ce logement (loyer actuel 225.92€).

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal, décide :

- Décide de fixer le loyer du logement « Rez de Chaussée » 3 Place du Pilori à 275.92 € suite à la mise à disposition d'une annexe à partir du 01/12/2020.
- Charge Monsieur Le Maire d'établir un avenant au contrat de location avec le locataire.

III- Délibération location fermage pour les parcelles WB n°3 et C N°4

Rapporteur : Monsieur Le Maire

Exposé : Actuellement la commune loue plusieurs parcelles :

- La parcelle section WB N°3 de 4 973 m²
- La parcelle section C n°4 de 10 945 m²

Suivant l'avis de la trésorerie préconisant la rédaction d'un bail.

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal, décide :

- Autorise la location des parcelles section WB N°3 et section C n°4.
- Charge Monsieur le Maire de signer un bail avec chaque locataire pour une durée de 9 ans reconductible par tacite reconduction.
- Le montant du loyer augmente en fonction de l'indice national des fermages édité tous les ans.
- Le paiement s'effectuera tous les ans au 1^{er} novembre

IV- Devis concernant l'annexe de la salle des fêtes (maçonnerie et couvreur)

Rapporteur : Monsieur Morin

Exposé : Suite à des omissions sur les devis de l'entreprise BOISSEAU et DAINVAUX concernant la réfection de l'annexe de la salle des fêtes, de nouveau devis ont été transmis à la Commune. D'autres devis ont été demandés à divers entrepreneurs.

V- Animation pour le spectacle de Noël 2020

Rapporteur : Monsieur NUGUES

Exposé : Suite au contexte actuel, la commission Animation propose l'annulation du spectacle de Noël 2020.

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal, décide :

- D'annuler le spectacle de Noël qui devait avoir lieu le dimanche 13 décembre 2020.
- Charge Monsieur NUGUES d'avertir Madame Florence BALESTRINO qui avait été retenue le 02/11/2020 suivant la délibération DE-02-11-20.

VI- Questions diverses

- Madame MÉTAIRIE Stéphanie propose d'effectuer une action de sensibilisation à la sécurité routière dans le cadre de son examen de monitrice d'auto-école. Plusieurs thèmes sont possibles : l'alcool, les panneaux du code de la route, les infrastructures. Le Conseil Municipal est favorable à cette proposition mais se pose des questions à propos du contexte sanitaire. Tout dépend des dates choisies par Madame MÉTAIRIE Stéphanie.

- Un point sur la commission urbanisme PLUi/CCALS (M. MORIN Jackie)

- Un point sur la commission enfance jeunesse/CCALS (M. NUGUES Yoann)

Sans autres question la séance est levée à 23h40.

M. Gérard CHASSOULIER :

Mme Céline CLORY :
(Procuration à M. BAZIN)

M. Jackie MORIN :

Mme Caroline GIRARD :

M. Lucien METIVIER :

Mme Frédérique BESNARD :

M. Yoann NUGUES :

M. Cyrille OLIVIER :

Mme Hélène BARDELMEIJER :

Mme Sylvaine MONTRIEUX :

M. Olivier BAZIN :